

INFOMERCIER

Automne 2020

Volume 82

03

MOT DE LA
MAIRESSE

04

ÉTATS
FINANCIERS

04

ACTUALITÉS

09

ACTIVITÉS
DE LOISIRS

CONSEIL MUNICIPAL



M^{me} Lise Michaud

Mairesse

lise.michaud@ville.mercier.qc.ca

Cabinet de la mairesse et conseil municipal:

450 691-6090, poste 250



M. Stéphane Roy

Conseiller district 1

stephane.roy@ville.mercier.qc.ca



M^{me} Johanne Anderson

Conseillère district 2

johanne.anderson@ville.mercier.qc.ca



M^{me} Judith Prud'homme

Conseillère district 3

judith.prudhomme@ville.mercier.qc.ca

514 433-6040



M. Philippe Drolet

Conseiller district 4

philippe.drolet@ville.mercier.qc.ca

Nouveau : 438 403-2171



M. Louis Cimon

Conseiller district 5

louis.cimon@ville.mercier.qc.ca

450 692-1125



M. Martin Laplaine

Conseiller district 6

martin.laplaine@ville.mercier.qc.ca

514 826-1163

PUBLIÉ PAR LA VILLE DE MERCIER

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec | Tirage : 5750 copies



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



COVID-19

Accès restreint
aux locaux

SÉANCES PUBLIQUES



Réservation obligatoire
pour assister aux séances :
450 691-6090, poste 250.

- Mardi **13 octobre** 2020 à **20 h**
- Mardi **10 novembre** 2020 à **20 h**
- Mardi **8 décembre** 2020 à **20 h**

NOUS JOINDRE

ville.mercier.qc.ca

VilledeMercier

GUICHET UNIQUE

Pour toute question ou
demande concernant vos services
municipaux, communiquez avec
le Guichet unique de Mercier :



Hôtel de ville de Mercier
869, boul. Saint-Jean-Baptiste,
2^e étage, Mercier J6R 2L3

450 691-6090, option 1
guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

HORAIRE

Bibliothèque



16, rue du Parc
450 691-6090, poste 314

Lundi, mardi et jeudi :

12 h à 19 h 30

Mercredi et vendredi :

10 h à 17 h

Samedi et dimanche :

11 h à 15 h

Écocentre



485, boul. Saint-Jean-Baptiste
450 691-6090, poste 421

Lundi au jeudi :

9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h

Vendredi et samedi :

8 h 30 à 11 h 30

MOT DE LA MAIRESSE



ZONAGE ET URBANISME : LE PROCESSUS SE POURSUIT

Durant le mois d'août, la Ville de Mercier a consulté la population à propos de propositions de modifications aux règlements de zonage et d'urbanisme. Au cours de cette période, plus d'une cinquantaine de commentaires et de suggestions ont été reçus.

En septembre, élus et employés municipaux ont lu et analysé les commentaires afin de bonifier les projets de règlements, qui doivent faire l'objet d'une seconde adoption au conseil municipal. Une fois le processus d'approbation terminé, le conseil entérinera une dernière fois ces règlements, conformément à la loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme.

Fruit de plusieurs mois de travail et d'années de réflexion, ces projets de règlements tiennent compte de la situation actuelle des infrastructures municipales. Ils sont également le témoin de l'esprit de solidarité que les citoyens et commerçants ont fait preuve au fil des ans, mais plus particulièrement au cours des derniers mois.

Par exemple, la hauteur des bâtiments sera limitée à 3 étages et chaque lot devra compter au plus 3 logements (4 si le terrain qui se trouve le boulevard Saint-Jean-Baptiste). Une zone de type noyau villageois sera également créée à l'intention de petits commerces de proximité.

Bref, les futurs règlements traduiront fidèlement la dynamique de notre communauté et s'assureront que le développement des prochaines années s'inscrive dans cette philosophie.

COVID-19 : NE PAS BAISSER LA GARDE

Les bilans des dernières semaines en matière de propagation de la COVID-19 sont clairs : tant qu'un vaccin ne sera pas distribué à grande échelle, nous devons tous continuer à adopter des comportements sécuritaires, et ce, en tout temps.

QUE L'ON PENSE AU LAVAGE FRÉQUENT DES MAINS, AUX RÈGLES DE DISTANCIATION, AU RESPECT DES CONSIGNES DE QUARANTAINE OU DE TOUTE AUTRE ORDONNANCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, NOUS NE DEVONS PAS BAISSER LA GARDE ET CONTINUER DE FAIRE PREUVE DE SOLIDARITÉ.

Continuez également de favoriser l'achat local. Les commerçants de chez nous ont grand besoin que vous les visitiez et que vous consommiez chez eux, car cela contribue à la relance de notre économie !

Lise Michaud
Mairesse



LISE MICHAUD, Mairesse

RAPPORT FINANCIER 2019

DE LA VILLE DE MERCIER

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	RÉEL
Revenus	19 626 638 \$
Dépenses et affectations	18 050 724 \$

SURPLUS 2019 1 575 914 \$

DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Gouvernement	3 708 457 \$	855 700 \$
Secteurs ou bassins	7 229 317 \$	4 097 723 \$
À l'ensemble	2 594 226 \$	5 485 477 \$
	13 532 000 \$	10 438 900 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2019

LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (INVESTISSEMENTS) S'ÉLÈVENT À 4 786 569 \$ ET SE DÉTAILLENT AINSI :

Travaux d'infrastructures (TECQ)	2 903 122 \$
Quote-part (développement Tricorne)	378 823 \$
Stationnement incitatif (rue Côté)	42 276 \$
Études en lien avec le programme TECQ	5 591 \$
Travaux de réfection (Ste-Marguerite)	107 551 \$
Vidange des boues d'épuration	500 177 \$
Construction de la nouvelle caserne	42 658 \$
Acquisition de divers équipements	37 723 \$
Équipements informatiques	63 198 \$
Acquisition de véhicules (police)	172 709 \$
Achat de biens en sécurité incendie	82 993 \$
Achats de véhicules (travaux publics)	160 489 \$
Acquisition d'un parcours et mobilier urbain	238 569 \$
	4 786 569 \$

SURPLUS ACCUMULÉ

LE SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 SE DÉTAILLE AINSI :

Solde au 31 décembre 2019 2 512 630 \$

SURPLUS DE L'ANNÉE 2019 1 575 914 \$

Équilibre budgétaire 2019 (200 000 \$)

Achats payés via les surplus

– Équipements Informatiques (31 499 \$)

– Appareils respiratoires (38 845 \$)

– Ville de Châteauguay (jugement police) (1 839 695 \$)

– Véhicule électrique (34 120 \$)

– Outils de désincarcération (78 436 \$)

– Démolition de l'ancienne caserne (68 242 \$)

(2 090 838 \$)

Utilisation des surplus pour immobilisations 251 152 \$

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019 2 048 858 \$

DES FINANCES PUBLIQUES EN SANTÉ

La lecture du rapport financier 2019 permet de confirmer, l'excellent état des finances publiques de la Ville de Mercier. De plus, nous continuons d'investir dans nos infrastructures et immobilisations municipales.

Ces résultats forts positifs sont le résultat direct d'une fructueuse et étroite collaboration entre le conseil municipal et l'ensemble de l'administration municipale de la Ville de Mercier. Élus, directeurs, personnel-cadre et employés ont travaillé sans relâche à vous offrir des services de la plus haute qualité, tout en respectant la volonté et la capacité de payer des citoyens.

Nous poursuivrons nos efforts afin de maintenir une gestion serrée et rigoureuse de nos finances publiques, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de Mercier.

ÉCOCENTRE CERTAINS VÉHICULES COMMERCIAUX ACCEPTÉS



Depuis le début du mois de septembre, l'écocentre de la Ville de Mercier accepte maintenant la plupart des véhicules commerciaux plaqués « F » ou « L ».

La nouvelle réglementation permet aux véhicules plaqués « F » ou « L » d'accéder à l'écocentre pour un usage résidentiel. Par contre, les véhicules appartenant à des entreprises de construction, de rénovation ou de démolition continueront d'être interdits.

En agissant ainsi, la Ville de Mercier veut permettre à un plus grand nombre de résidents d'utiliser les services de l'écocentre à des fins personnelles.

Ce nouveau règlement est un projet-pilote d'une durée d'un an et a été mis en place afin d'évaluer le bon fonctionnement et les impacts de cette nouvelle mesure pour les résidents de Mercier.



COLLECTE DE BRANCHES MARDI 13 OCTOBRE

La collecte de branches aura lieu durant la semaine du 13 octobre.

Les branches sont déchiquetées sur place. Pour faciliter le travail des employés :

- Ne pas laisser de brindilles, souches, graminées, fleurs, racines ou feuilles
- Ne pas attacher les branches
- Sortez vos branches au sol le lundi 12 octobre, en fin de journée
- Déposez vos branches avec l'extrémité coupée vers la rue

COLLECTE DE FEUILLES ET DE RÉSIDUS VERTS

Vos résidus verts sont ramassés en tout temps avec les matières organiques, dans le bac brun.

Vous pouvez mettre vos surplus de résidus verts dans des sacs de papier et les déposer à côté de votre bac brun le jour de la collecte.

Vous avez besoin de sacs ? Des lots de 5 sacs sont en vente au coût de 10 \$ à l'accueil de l'hôtel de ville.

Merci de respecter le dégagement nécessaire de 60 centimètres (2 pieds) entre le bac et les sacs.



Info-collectes

Communiquez avec l'équipe de la MRC de Roussillon pour toute question sur les collectes et problème avec vos bacs.

☎ 514 928-5227

🌐 ROUSSILLON.CA/INFOCOLLECTES

✉ infocollectes@mrcroussillon.qc.ca



SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

LE PREMIER RESPONSABLE, C'EST TOI !

La Semaine de la prévention des incendies se déroule du 4 au 10 octobre 2020 sur le thème « Le premier responsable, c'est toi ! »

Voici quelques conseils pratiques et simples à appliquer à la maison.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles
- Identifiez à l'avance un point de rassemblement situé à l'extérieur
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation avec tous les occupants

COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour de la friture (toujours utiliser une friteuse)

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou du paillis
- Déposez les mégots dans un contenant métallique

**VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT? GARE AUX FRAUDEURS!**

Le Service de police de la Ville de Mercier (SPVDM) a récemment reçu des plaintes concernant des tentatives de fraudes et demande aux citoyens d'être vigilants.

En effet, les fraudeurs utilisent des plateformes d'annonces classées pour annoncer un logement à louer et demandent qu'un dépôt soit versé à l'avance par transfert électronique de fonds (via courriel ou message texte). Or, même si vous ne fournissez pas de mot de passe pour confirmer le transfert de fonds, les fraudeurs sont en mesure de déchiffrer ce code et d'obtenir l'argent.

Voici quelques conseils de prévention :

- Assurez-vous de rencontrer le propriétaire et de visiter le logement avant de transférer une somme d'argent.
- Ne transférez jamais de fonds avant d'avoir signé le bail.
- Si l'annonce a l'air trop belle pour être vraie... méfiez-vous !



Si vous êtes victime d'une fraude ou désirez signaler une situation frauduleuse, communiquez avec les policiers en composant le 9-1-1.

LE PROGRAMME VERT CONNAÎT UN VIF SUCCÈS

Conçu pour permettre aux citoyens d'économiser l'eau potable et de verdier le territoire, le nouveau programme vert 2020 de la Ville de Mercier a connu un franc succès.

Vous avez manqué les périodes d'inscriptions ? Des trousse d'économiseur d'eau et des dispositifs réduisant le volume d'eau évacué par votre toilette sont encore disponibles !

Pour obtenir un dispositif ou une trousse, communiquez avec le Guichet unique de Mercier :

450 691-6090, option 1

guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

Tout au long de l'été, la Ville de Mercier a distribué :

- 240 barils récupérateurs d'eau de pluie
- 120 trousse d'économiseurs d'eau
- 120 dispositifs pour la toilette
- 360 arbres



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'hiver approche et pour certains, l'abri d'auto constitue un accessoire fort utile pour braver ses rigueurs.

Voici quelques règles à propos des abris d'auto temporaires pour votre voiture :

- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
|  |  |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> • Période permise du 15 octobre au 30 avril | <ul style="list-style-type: none"> • Érigé sur un seul espace de stationnement | <ul style="list-style-type: none"> • Un seul abri d'auto temporaire par terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Doit être fait d'une charpente préfabriquée | <ul style="list-style-type: none"> • Doit être tenu en bon état de conservation |

N'oubliez pas de bien ancrer votre abri (piquets et cordes ou blocs de béton). Votre voisin ne veut pas de votre abri chez lui !

Pour toute question supplémentaire, communiquez avec le Guichet unique de Mercier :

450 691-6090, option 1, ou guichet.unique@ville.mercier.qc.ca.

DEMEUREZ INFORMÉS EN CAS D'URGENCE!

La Ville de Mercier dispose d'un système d'avis aux citoyens qui lui permet de communiquer avec vous par téléphone, par courriel ou par messagerie texte afin de vous informer :

- Des situations d'urgence qui nécessitent une action immédiate
- De messages importants d'intérêt public
- Des interdictions de stationnement en période hivernale.
- De tout autre message d'intérêt public, en fonction de vos champs d'intérêt.

Pour s'inscrire aux alertes par messages texte ou par messages vocaux via votre téléphone cellulaire, consultez le site mercier.omnivigil.com.

Que vous receviez déjà ou non des appels automatisés lors de situations d'urgence ou d'avis importants (par exemple, lorsque nous annonçons que des travaux de rinçage ont lieu dans votre secteur), nous vous invitons à créer un dossier Omnivigil dès maintenant. Vous pourrez ainsi sélectionner vos champs d'intérêt et recevoir des messages ciblés.

Pour toute question supplémentaire, communiquez avec le Guichet unique citoyen :

450 691-6090, option 1 | guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

Autres façons de s'informer

- Centre d'avis aux citoyens : 450 691-6090, poste 222
- Site Internet de la Ville de Mercier : ville.mercier.qc.ca
- Page Facebook de la Ville de Mercier



Du 17 au 24 octobre

VENDREDI

23 octobre



Inscription
obligatoire

RENCONTRE D'AUTEUR AVEC SIMON BOULERICE

Simon Boulерice racontera son parcours d'écrivain, en s'attardant sur son enfance. Comment la lecture et l'écriture ont rempli sa solitude, et a été un tremplin dans la vie. Il présentera ses œuvres, tant par les thématiques que par leur style et genre littéraires. Puis, avant de répondre aux questions du public, il parlera de l'inspiration, qui vient autant du dehors que du dedans.

16 ans et plus / Gratuit / Places limitées

De 19 h 30 à 20 h 30

Lieu – Bibliothèque



COVID-19 : Activités à confirmer et pouvant être modifiées ou annulées selon l'évolution de la situation.

ACTIVITÉS DE LOISIRS



COVID-19 : Activités à confirmer et pouvant être modifiées ou annulées selon l'évolution de la situation.



4 octobre au 16 décembre



Inscription obligatoire

– Relâche le 13 décembre

ACTIVITÉ DE PATIN LIBRE STRUCTURÉE

Comme les vestiaires ne sont pas accessibles, les patins doivent être enfilés à l'extérieur et les participants doivent entrer dans l'aréna avec leurs protège-lames. Les effets personnels pourront être déposés à l'endroit identifié. Idéalement apporter le moins d'effets personnels possible. Un maximum de 40 patineurs par plage horaire pourra être admis sur la glace. Pour les accompagnateurs non patineurs, un seul adulte par enfant est autorisé.

Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps pour les 10 ans et plus.

Pour tous / Gratuit – Carte-loisirs obligatoire

Lieu – Centre sportif Mercier

HORAIRE

Mercredi 10h à 11h

Dimanche 14h à 14h30

Dimanche 14h30 à 15h

PARTICULARITÉ

Inscription obligatoire chaque semaine pour tous les patineurs (parents et enfants).

PÉRIODE D'INSCRIPTION QUOTIDIENNE

Pour le patinage libre du mercredi

Inscription du jeudi au lundi

Pour le patinage libre du dimanche

Inscription du lundi au jeudi



VENDREDI

20 novembre



Inscription obligatoire

PÉDAGOGIQUE EN FOLIE NOS AMIS À PLUMES

As-tu déjà vu un œuf d'autruche ou de nandou ? Quel oiseau pond le plus petit œuf au monde ? Dans notre activité, tu peux voir différentes coquilles d'œuf et en apprécier les différences. Tu pourras aussi tester tes connaissances avec notre Bingo des oiseaux qui te permettra d'en apprendre plus à leur sujet ! Ensuite, place à la créativité avec la réalisation d'un projet artistique, une cabane d'oiseau !

5 à 12 ans / Gratuit

Places limitées

9h30

Lieu – WEB, Plateforme zoom.

Nous vous ferons parvenir les instructions et le lien par courriel 48 h avant l'activité.

Inscription : 6 au 30 octobre

* Vous devez passer chercher la trousse d'activité. Vous recevrez l'invitation par courriel une fois l'inscription complétée.





CONCOURS DE DÉCORATION DE CITROUILLES



Activité libre et gratuite
(aucune carte-loisirs requise)

– Concours réservé aux citoyens de Mercier

Orange, verte, rayée, picotée, petite, grosse, allongée, aplatie... Amusez-vous à découvrir l'étonnante famille des Cucurbitacées en participant au concours de citrouilles décorées.

Transformez votre citrouille en sorcière, en personnage rigolo, en animal... Laissez courir votre imagination !

Afin de participer au concours, apportez votre œuvre à la bibliothèque durant les heures d'ouvertures du 20 au 27 octobre inclusivement. Les prix seront décernés, suite à la compilation des votes sur notre page Facebook. **Dévoilement des gagnants le 30 octobre.**

BONNE CHANCE À TOUS !



VENDREDI

23 octobre



Inscription
obligatoire

PÉDAGOGIQUE EN FOLIE L'HALLOWEEN AVEC ÉDUCAZOO

Les enfants raffolent des bibittes, des bestioles, des animaux tout doux et moins doux ! C'est dans cette optique qu'Éducazoo Vous présente un atelier virtuel sous le thème de l'Halloween en 3 ateliers adaptés selon l'âge des enfants.

Pour tous / Gratuit –

Places limitées

9 h – 9 h 30 (4-5 ans) Poule mouillée

9 h 45 – 10 h 30 (6-8 ans) Chair de poule

10 h 45 – 11 h 45 (9-12 ans) Sueurs froides

Lieu – WEB, Plateforme zoom.

Nous vous ferons parvenir

les instructions et le lien

par courriel 48 h avant l'activité.

Inscription : 5 au 20 octobre



COVID-19 : Activités à confirmer et pouvant être modifiées ou annulées selon l'évolution de la situation.



MARDI

24 novembre



Inscription
obligatoire

ATELIER DE CONFECTION D'UN CENTRE DE TABLE D'HIVER

Atelier offert en collaboration avec Mercier Ville Fleurie

16 ans et plus (12 à 15 ans accompagné d'un adulte) / **Gratuit**

De 19 h à 21 h 30

Lieu – Centre communautaire Roger-Tougas

Inscription : Du 1^{er} octobre au 20 novembre | Places limitées

Matériel nécessaire : Ornaments, sécateurs, gants

LA GUIGNOLÉE DE MERCIER

Chaque année, des bénévoles s'affairent à mettre en branle l'une de ses plus grandes activités annuelles de solidarité. En effet, ce réel élan de générosité de la part de la population permet à la guignolée annuelle d'amasser des denrées non périssables pour les personnes en situation de pauvreté.

Pour plusieurs, la saison des Fêtes en est une de partage et de réjouissance. Pour d'autres, cette période est particulièrement difficile. Comme nous croyons que tout le monde est en droit de célébrer Noël dans la dignité et la joie, la Guignolée sollicite votre collaboration afin de recueillir des denrées, des jouets et des dons qui permettent à de nombreuses familles de vivre les célébrations de fin d'année dans la dignité.

Les informations concernant la Guignolée 2020 seront communiquées prochainement. Restez à l'affut !

Responsable : André Prévost

Information : 450 699-4213 ou andrepierrette@outlook.com

Pour devenir bénévole : 438 345-9009

La guignolée



**12 et
13 décembre**

EXPO ARTS

Ce salon d'art et d'artisanat vous permettra d'offrir des cadeaux de Noël originaux et faits à la main. Vous trouverez aussi des produits alimentaires locaux et du terroir ainsi que différentes créations réalisées par les membres du Cercle de fermières. Veuillez prendre note que les mesures de distanciation ainsi que le port du protège visage seront respectées.

Tous / Gratuit

Samedi 10 h à 16 h

Dimanche 10 h à 16 h

Lieu – Centre communautaire
Roger-Tougas



STATIONNEMENT DE NUIT FACILITÉ CET HIVER



UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT HIVERNAL ENTRE EN VIGUEUR CET HIVER !

Ce règlement interdit le stationnement de nuit uniquement les soirs où des opérations de déneigement seront en cours.



La Ville de Mercier annoncera l'interdiction de stationner à 15 heures la veille d'une opération.

Ce nouveau règlement vous permettra de profiter du stationnement sur rue les nuits où aucune opération de déneigement n'a lieu !

COMMENT SAVOIR SI LE STATIONNEMENT EST INTERDIT ?

Vérifiez
dès 15 h !



- Obtenez des alertes SMS en vous inscrivant à ville.mercier.omnivigil.com



- Consultez notre site Internet : ville.mercier.qc.ca



- Appelez au Centre d'avis aux citoyens (joignable 24/7) : **450 691-6090, poste 222**



- Surveillez notre page **Facebook**